

ARRETE DAJI/2024/DS/057
Portant délégation de signature

à

Madame Stéphanie HUGUET
Directrice
Direction de la Vie Etudiante et de Campus

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-01 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie HUGUET**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président et pour les affaires concernant la **Direction de Vie Etudiante et de Campus**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Stéphanie HUGUET reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier de la **Direction de la Vie Etudiante et de Campus** et des Centres Financiers inférieurs qui lui sont rattachés, ainsi que les ordres de mission des agents placés sous son autorité, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la Direction de la Vie Etudiante et de Campus, ainsi que les aides attribuées dans le cadre du FSDIE approuvées par la Commission Formation et Vie Universitaire sans limitation de montant. Elle atteste du service fait.

Madame Stéphanie HUGUET reçoit également délégation de signer les actes relatifs à l'exécution du volet engagement étudiant d'IDEAL (programme 3 du projet IDEAL – France 2030).

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels,
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel ou d'un véhicule de service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III Demandes de subvention

Article 4

Madame Stéphanie HUGUET, reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels d'offre incluant plusieurs étapes les demandes d'intention, les pré propositions, les expressions d'intérêt et les propositions avant sélection et négociation.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice générale des Services.

Article 7

La Directrice générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 février 2024

Le délégant,

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **09 FEV. 2024**
Transmis au Recteur le : **09 FEV. 2024**